



Les responsabilites du bailleur

Par **padbol**, le **25/06/2018** à **00:50**

bonjourrrnrnlorsque j'ai signe mon bail - a aucun moment je m'etais apercue de tous les défauts du soi disant son logement rnrnest ce que au regard du bailleur il y a une certification de ce bien a loue d'un logement - je pense que c'est plus un local que un logement mais que le proprio en a fait une destination d'une location ? ne serait ce pas une facon de duper des administrations à des fins financières ect rnrnet la seconde question se porte sur le bailleur ne serait ce pas une faute professionnelle de m'avoir loué un bien sans equipements rnrmerci de vos reponses

Par **Lag0**, le **25/06/2018** à **06:52**

Bonjour,rnVous n'en dites pas assez pour que l'on puisse vous répondre.rnUn logement, pour être loué, doit répondre aux critères du logement décent.rnSi vous nous dites les problèmes que vous rencontrez avec votre logement, on pourra vous dire s'il répond ou pas à ces critères.

Par **padbol**, le **01/07/2018** à **17:25**

Bonjourrrnrnrnje souhaiterais savoir si un proprio peut faire des travaux d'habitabilité en sachant que l'occupation à ce jour je vis dans un local depourvue de tous les equipementsrnaeration ventilation ou que sais je ? rnrnune mise en demeure excede de combien de jours ? rnrnmerci pour vos réponses

Par **aliren27**, le **01/07/2018 à 17:30**

bonjour,rn[citation]je vis dans un local depourvue de tous les equipements rnaeration ventilation ou que sais je ? [/citation]rnnon ne peut pas savoir non plus..... Quels "défauts" à cet appartement que vous n avez pas vus a la signature du bail, (normal) mais que vous auriez du voir lors de l EDL d entrée ???rnA vous lire

Par **padbol**, le **01/07/2018 à 17:46**

les defauts pas de ventilation journalierernen fait je pense avoir compris quand j'ai signé le bail bien sur j'ai demandé une location et en fait quand le bailleur m'a présenté ce lot a aucun moment je me suis douté de quelque chose qui cloche - et en fait la grosse erreur du bailleur elle m'a loué un local donc il y a tromperie au regard de ma demande tromperie auprès des administrations payeurs car la aussi il y a avait une transparencernmais c'est aussi le proprio qui a trompé le bailleur en pensant que tout etait bon de ce local qui en a fait une destination de logement ce qui est du grand n'importe quoi et tout cela remonte en aout 2013rnCe que je ne comprends pas la aussi il y a un hic les experts a aucun moment ils n'ont pas descelle le vrai pb et oui et la j'aurais un sentiment que cela releverait ou de l'incompétence ou de l'insouciance ou autre ? à la meme vitesse que l'expert judiciaire rnil fallait simplement voir si c'est un logement ou si local ?

Par **davidoche**, le **01/07/2018 à 19:32**

Bonjour rnvous ne dite pas grand chose sur votre logement sauf pour la ventilation et aération rnvous parlez de tromperie de la part du bailleur ,mais vous avez signé un bail donc vous étiez en accore avec la location.rnvous pouvez toujours trouver des choses qui ne vous plaisent pas par la suite.rnsi le bailleur vous a loué une grange et que sur le bail il est mentionné un appartement et que vous signez sans avoir vu quoi que ce soitrn vous devez être très naïfrnbonne soirée

Par **padbol**, le **01/07/2018 à 19:40**

je me suis fait entourloupé - c'etait purement une attraction locative qui en a fait un malheur à ce jour

Par **Lag0**, le **01/07/2018 à 21:28**

Bonjour,rnTout ceci est incompréhensible !rnPlusieurs personnes vous demandent des détails, mais vous répondez à coté...rnPar exemple :rn[citation]mais c'est aussi le proprio qui a trompé le bailleur[/citation]rnPropriétaire et bailleur sont la même personne !rnEnsuite vous

parlez d'experts, voir d'expert judiciaire, expliquez-vous un peu mieux si vous voulez de l'aide !

Par **padbol**, le **03/07/2018 à 16:26**

peut etre que c'est confus rnavant de rentrer dans les lieux ce soi disant logement le proprio a rafraichi toutes ces pièces et donc tous les vices etaient cachés - ce n'est que quelques mois de mon installation tout s'émergeait et l'agence immo. a fait la sourde oreille rnrnquand j'ai fais appel à mon assureur une expertise contradictoire donc 2 a été établie - rnl'erreur de l'expert ne dit pas si c'est un logement conforme ect -ils ont simplement constatés les dégats mais sans suite donc perte de temps rnce que ne dit pas l'expert judiciaire - pour lui tout est à faire rnmoralité de l'histoire ben ce n'était tout simplement pas un logement mais bien un local et l'agence immo. a simplement magouillé et transformé de ce local en un logement ? et a dupé toutes les administrations qui tournent autour du logement rnrnJ'ai demandé à la CAF de controler ce bien - et ben aucun retour à ce jour - les allocations sont bien sure suspendues ?

Par **aliren27**, le **04/07/2018 à 05:56**

bon moi je laisse tomber..... Pasdebol vous ne répondez pas aux questions donc impossible de vous aider.rnrnQUELS DEFAULTS A CET APPARTEMENT ??? C est pourtant clair !

Par **padbol**, le **04/07/2018 à 16:19**

je souhaiterais que l'on m'explique comment inserer un document rna chaque fois quand je clique la boîte de dialogue se debine rnpourquoirnmerci de vos reponses

Par **padbol**, le **05/07/2018 à 14:17**

bonjourrnrnpas de réponse !

Par **padbol**, le **05/07/2018 à 14:29**

Pour LagOrnrnrnrnrn<https://mon-partage.fr/f/8CEs5Dd1/>rnrnrnvos réponses sons les bienvenues

Par **Visiteur**, le **05/07/2018 à 21:08**

BonsoirrnrnNotre cher et zélé administrateur ne connaît pas encore très bien notre amie

"padbol" (ou autre pseudo sur Legavox), accablée par moult problèmes (voir historique).

Par **padbol**, le **05/07/2018 à 21:38**

en fait pour voir l'historique il suffit d'aller voir rndans "locations locataires" location d'un logement quel recours rnen date du 09/04/2018

Par **padbol**, le **08/10/2018 à 22:51**

BonjourrnJ'ai aussi ce sentiment ou il y a des retours de baton puisque le loyer n'est plus honore depuis decembre 2015 rnca fait partie des comportements ultra malhonnete - j'aurais due me méfier trop tard ? rnrna ce jour avec cette sacro sainte tutelle elle ne fait rien - ors que tous mes droits me reviennent ? rnqnquel action que je peux mener contre cette agence immo.